

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 9 Juin 2023 – 20H00

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Marcel BERTHIER, Florence MANDON, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER, Annie PIGNEDE, Pascale CHOTEL

Philippe PELLET (arrivé à 20h30)

EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT, Dominique FLACHER donne pouvoir à Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD

Absent : David ORJOLLET

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Annie PIGNEDE est partie du conseil à 21h30

Approbation compte rendu du conseil municipal du 04/05/2023

Voté à l'unanimité

1/Délibérations :

2023-12 : élection des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales

Après les opérations de vote, les titulaires désignés sont : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON

Et les suppléants : Florence MANDON, Albane PINEDE, Sébastien GUILLAUD

2023-13 : référent déontologue -CDG 38 – convention

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires qui pèsent sur chaque assemblée délibérante à compter du 1^{er} Juin 2023, Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38,

Voté à l'unanimité

2/Compte rendu des réunions :

Réunion de chantier – fin de chantier

Sébastien Guillaud nous informe qu'il reste quelques petits travaux à finaliser.

Fêtes des Mères

Une réussite, il y avait 4 couples et 2 mamans qui sont venus nous présenter leur bébé.
Un chèque Cadhoc leur a été remis d'une valeur de 50 € accompagnée d'une rose.
Ce fut un joyeux moment de partage et de convivialité.

3/Questions diverses :

Inauguration salle des fêtes – spectacle

La Troupe « Et vie danse » vient le 15 juin 2023 pour voir la scène et visiter la salle, c'est notre responsable technique communal qui les recevra.

Réunion de Communication :

Au prochain boitage, il faudra mettre en évidence l'inscription à la Newsletter.

A faire régulièrement le toilettage sur le site Internet de la Mairie

Il faut bien vérifier que les informations soient à jour.

Alimenter Facebook à chaque évènement avec des photos.

Penser à mettre des photos sur la voirie.

Le document de synthèse des témoins des Anciens est désormais composé de 100 pages. D'ici cet été, il faudrait que chaque élu en possède un exemplaire pour relecture.

Sécurité Routière :

Maurice BONNET-PIRON attend le devis d'un cabinet d'étude.

PLUI :

Marcel BERTHIER a reçu une convocation pour une réunion du PLUI pour une mise à jour.

Année 2011 à 2021 (mise à jour)

Année 2021 à 2031 (calculer la surface qu'il nous restera à construire)

Chartre avec Bièvre Isère pour un service de collecte des déchets plus efficient et résilient

Jean-Michel DREVET nous lit la Chartre, notamment sur le dépôt sauvage.

Triton Crêté :

Jean-Michel DREVET a reçu un mail de l'association environnementale du Triton Crêté concernant des nichées de guêpiers sur Tramolé. La mairie a confié cette mission à l'Office de la biodiversité française qui est intervenu pour faire le nécessaire.

Containers à mettre en place :

A ce jour, nous avons 3 lieux où les points d'apports pourront être installés :

- Parcelle de Monsieur Cumin
- Salle des fêtes
- Parcelle de Monsieur Lacroix

Maurice BONNET-PIRON informe que cela pourra être mis en place dès que la commune le souhaite à partir de la fin de l'année 2023 mais que la mise en service ne se fera qu'entre 2024 et 2025 avec les nouveaux camions dédiés aux vidages de ces nouveaux PAV.

La séance est levée à 22h00

Sylvie SABATIER
La Secrétaire de Séance,

Fait à Tramolé
Le Maire, Jean-Michel DREVET

